



Communauté de Communes

Pays de la Zorn

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Canton de Bouxwiller

DCC 412/04/2018

Date de la convocation mercredi 28 mars 2018

Extrait des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 5 avril 2018

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Elus : 41 - En fonction : 41 - Présents/représentés : 38

Présents ou représentés 38

HAMMANN André, SCHAEFFER Éric, LITT Claude, KLEIN Marcel, WEISS Bernard, HAMMANN Jean-Georges, BECK Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, SCHNEIDER Jean-Paul, VOLLMAR Laurence, SCHNELL-KARCHER Aurore, KAUFFMANN Jean-Luc, KRAEHN-DURR Carine, HENTZ Jean, HURSTEL Alain, SCHWEITZER Gérard, JACOB Francy, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, HOLTZMANN Yvette, WICKER Pascal, WEBER Francis, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, BOETTCHER-WEISS Sophie, RIEHL Bernard, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, GOEHRY Mireille, CRIQUI Jean-Marie, GROSS Dominique, FREUND Bernard, FUCHS Didier

Dont pouvoirs 03

HIPP Alain (pouvoir à HAMMANN André), ROLAND Carine (pouvoir à ULRICH Xavier), KOESSLER Michèle (pouvoir à CRIQUI Jean-Marie)

Absents ou excusés 03

DRULANG Adrien, KOESSLER Michèle, FUCHS Didier

Secrétaire de séance M. ADAM Raphaël, Maire de Wilwisheim

7 - Finances Locales

7.1 - Décisions budgétaires

Approbation du Compte Administratif Principal 2017

La balance du Compte Administratif Principal 2017 se présente comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE	
Fonctionnement	5 265 620,69	6 333 258,14	1 067 637,45	Excédent
Investissement	5 813 239,05	5 351 457,10	461 781,95	Déficit
Balance générale			605 855,50	Excédent global

VU la lecture et l'analyse du Compte Administratif 2017 du Budget Principal,
VU les pièces justificatives produites et les explications aux différentes interrogations,
VU les résultats d'exploitation par services,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le Compte Administratif Principal de l'exercice 2017, conformément aux résultats énoncés ci-dessus.
- **APPROUVE** la liste de l'inventaire de l'actif au 31 décembre 2017 annexé au Compte Administratif 2017.
- **DÉCIDE** l'affectation des résultats 2017 comme suit :

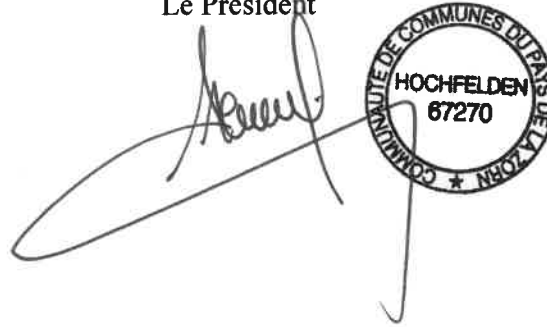
Article 001 « déficit d'investissement reporté »	461 781,95 €
Article 1068 « Affectation en réserve »	461 781,95 €
- **DÉCIDE** d'affecter à l'article 002 le solde excédentaire de clôture à savoir 605 855,50 €

➤ **PREND ACTE** des restes à réaliser 2017 :

Dépenses d'investissement 1 444 800 €
Recettes d'investissement 662 000 €

Le Président quitte la salle pour le vote
Vote à l'unanimité

Pour extrait conforme
Le Président



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'A. B...' and a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LA ZORN' around the perimeter, 'HOCHFELDEN' in the center, and '67270' below it. A small star is visible at the bottom of the stamp.



Communauté de Communes

Pays de la Zorn

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Canton de Bouxwiller

DCC 413/04/2018

Date de la convocation mercredi 28 mars 2018

Extrait des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 5 avril 2018

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Elus : 41 - En fonction : 41 - Présents/représentés : 38

Présents ou représentés 38

HAMMANN André, SCHAEFFER Éric, LITT Claude, KLEIN Marcel, WEISS Bernard, HAMMANN Jean-Georges, BECK Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, SCHNEIDER Jean-Paul, VOLLMAR Laurence, SCHNELL-KARCHER Aurore, KAUFFMANN Jean-Luc, KRAEHN-DURR Carine, HENTZ Jean, HURSTEL Alain, SCHWEITZER Gérard, JACOB Francy, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, HOLTZMANN Yvette, WICKER Pascal, WEBER Francis, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, BOETTCHER-WEISS Sophie, RIEHL Bernard, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, GOEHRY Mireille, CRIQUI Jean-Marie, GROSS Dominique, FREUND Bernard, FUCHS Didier

Dont pouvoirs 03

HIPP Alain (pouvoir à HAMMANN André), ROLAND Carine (pouvoir à ULRICH Xavier), KOESSLER Michèle (pouvoir à CRIQUI Jean-Marie)

Absents ou excusés 03

DRULANG Adrien, KOESSLER Michèle, FUCHS Didier

Secrétaire de séance M. ADAM Raphaël, Maire de Wilwisheim

7 - Finances Locales

7.1 - Décisions budgétaires

Approbation du Compte Administratif 2017 du Service des Ordures Ménagères

La balance du Compte Administratif 2017 du Service des Ordures Ménagères se présente comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE	
Fonctionnement	1 038 278,53	2 026 128,12	987 849,59	Excédent
Investissement	99 328,68	377 985,41	278 656,73	Excédent
Balance générale			1 266 506,32	Excédent global

VU la lecture et l'analyse du Compte Administratif 2017 du Service des Ordures Ménagères,
VU les pièces justificatives produites et les explications aux différentes interrogations,
VU les résultats d'exploitation.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le Compte Administratif du Service des Ordures Ménagères, de l'exercice 2017, conformément aux résultats énoncés ci-dessus.
- **APPROUVE** la liste de l'inventaire de l'actif au 31 décembre 2017 annexé au Compte Administratif 2017.
- **PREND ACTE** de l'affectation des résultats 2017 comme suit :
Article 001 « excédent d'investissement reporté » 278 656,73 €
Article 002 « excédent de fonctionnement reporté » 987 849,59 €
- **PREND ACTE** des restes à réaliser 2017 : dépenses d'investissement 40 000 €.

Le Président quitte la salle pour le vote
Vote à l'unanimité

Pour extrait conforme
Le Président



Accusé de réception en préfecture
067-246700959-20180405-DCC413-04-2018-
DE
Date de télétransmission : 12/04/2018
Date de réception préfecture : 12/04/2018



Communauté de Communes

Pays de la Zorn

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Canton de Bouxwiller

DCC 414/04/2018

Date de la convocation mercredi 28 mars 2018

Extrait des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 5 avril 2018

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Elus : 41 - En fonction : 41 - Présents/représentés : 38

Présents ou représentés 38

HAMMANN André, SCHAEFFER Éric, LITT Claude, KLEIN Marcel, WEISS Bernard, HAMMANN Jean-Georges, BECK Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, SCHNEIDER Jean-Paul, VOLLMAR Laurence, SCHNELL-KARCHER Aurore, KAUFFMANN Jean-Luc, KRAEHN-DURR Carine, HENTZ Jean, HURSTEL Alain, SCHWEITZER Gérard, JACOB Francly, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, HOLTZMANN Yvette, WICKER Pascal, WEBER Francis, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, BOETTCHER-WEISS Sophie, RIEHL Bernard, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, GOEHRY Mireille, CRIQUI Jean-Marie, GROSS Dominique, FREUND Bernard, FUCHS Didier

Dont pouvoirs 03

HIPP Alain (pouvoir à HAMMANN André), ROLAND Carine (pouvoir à ULRICH Xavier), KOESSLER Michèle (pouvoir à CRIQUI Jean-Marie)

Absents ou excusés 03

DRULANG Adrien, KOESSLER Michèle, FUCHS Didier

Secrétaire de séance M. ADAM Raphaël, Maire de Wilwisheim

7 – Finances Locales

7.1 – Décisions budgétaires

Approbation des Comptes de Gestion 2017

Au vu des Comptes de Gestion présentés par le Trésorier Principal de Hochfelden pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017,

Considérant que les opérations comptables ont été exactement décrites,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections du Budget Principal et du Service des Ordures Ménagères,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- **CONSTATE** la parfaite concordance des Comptes de Gestion 2017
 - Principal
 - Service des Ordures Ménagères.

- **DÉCLARE** que les Comptes de Gestion dressés pour l'exercice 2017 par le Receveur Municipal, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Vote à l'unanimité

Pour extrait conforme
Le Président



Accusé de réception en préfecture
067-246700959-20180405-DCC414-04-2018-
DE
Date de télétransmission : 12/04/2018
Date de réception préfecture : 12/04/2018



Communauté de Communes

Pays de la Zorn

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Canton de Bouxwiller

DCC 415/04/2018

Date de la convocation mercredi 28 mars 2018

Extrait des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 5 avril 2018

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Elus : 41 - En fonction : 41 - Présents/représentés : 38

Présents ou représentés 38

HAMMANN André, SCHAEFFER Éric, LITT Claude, KLEIN Marcel, WEISS Bernard, HAMMANN Jean-Georges, BECK Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, SCHNEIDER Jean-Paul, VOLLMAR Laurence, SCHNELL-KARCHER Aurore, KAUFFMANN Jean-Luc, KRAEHN-DURR Carine, HENTZ Jean, HURSTEL Alain, SCHWEITZER Gérard, JACOB Francy, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, HOLTZMANN Yvette, WICKER Pascal, WEBER Francis, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, BOETTCHER-WEISS Sophie, RIEHL Bernard, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, GOEHRY Mireille, CRIQUI Jean-Marie, GROSS Dominique, FREUND Bernard, FUCHS Didier

Dont pouvoirs 03

HIPP Alain (pouvoir à HAMMANN André), ROLAND Carine (pouvoir à ULRICH Xavier), KOESSLER Michèle (pouvoir à CRIQUI Jean-Marie)

Absents ou excusés 03

DRULANG Adrien, KOESSLER Michèle, FUCHS Didier

Secrétaire de séance M. ADAM Raphaël, Maire de Wilwisheim

7 - Finances Locales

7.2 - Fiscalité

Fixation des taux d'imposition 2018

Le Conseil Communautaire,

VU le résultat du Compte Administratif 2017,

VU les débats d'orientation budgétaire en date du 1^{er} mars 2018 ainsi que les annexes présentées sur la situation financière de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn,

VU le programme d'investissements 2018,

Considérant la réforme de la Taxe d'Habitation,

Il est proposé d'augmenter de 3 % les taux de la Taxe d'Habitation, de la Taxe Foncière Bâti et de la Taxe Foncière Non Bâti pour l'année 2018.

Et après avoir entendu les explications du Président et du Vice-Président chargé des Finances,

- **APPROUVE** l'augmentation de **3 %** des taux de la Taxe d'Habitation, de la Taxe Foncière Bâti et de la Taxe Foncière Non Bâti pour l'année 2018.
- **DÉCIDE** de **maintenir** la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) au taux de 2017.
- **FIXE** ainsi les taux d'imposition des taxes pour l'exercice 2018 comme suit :
 - Taxe d'Habitation 4,96
 - Taxe Foncière Bâti 2,53
 - Taxe Foncière non Bâti 11,57
 - CFE 21,46

36 votes pour

2 abstentions (LENGENFELDER Daniel et KREBS Jeannot)

Accusé de réception en préfecture
067-246700959-20180405-DCC415-04-2018-
DE
Date de télétransmission : 12/04/2018
Date de réception préfecture : 12/04/2018

Pour extrait conforme
Le Président





Communauté de Communes

Pays de la Zorn

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Canton de Bouxwiller

DCC 416/04/2018

Date de la convocation mercredi 28 mars 2018

Extrait des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 5 avril 2018

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Elus : 41 - En fonction : 41 - Présents/représentés : 38

Présents ou représentés 38

HAMMANN André, SCHAEFFER Éric, LITT Claude, KLEIN Marcel, WEISS Bernard, HAMMANN Jean-Georges, BECK Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, SCHNEIDER Jean-Paul, VOLLMAR Laurence, SCHNELL-KARCHER Aurore, KAUFFMANN Jean-Luc, KRAEHN-DURR Carine, HENTZ Jean, HURSTEL Alain, SCHWEITZER Gérard, JACOB Francy, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, HOLTZMANN Yvette, WICKER Pascal, WEBER Francis, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, BOETTCHER-WEISS Sophie, RIEHL Bernard, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, GOEHRY Mireille, CRIQUI Jean-Marie, GROSS Dominique, FREUND Bernard, FUCHS Didier

Dont pouvoirs 03

HIPP Alain (pouvoir à HAMMANN André), ROLAND Carine (pouvoir à ULRICH Xavier), KOESSLER Michèle (pouvoir à CRIQUI Jean-Marie)

Absents ou excusés 03

DRULANG Adrien, KOESSLER Michèle, FUCHS Didier

Secrétaire de séance M. ADAM Raphaël, Maire de Wilwisheim

7 - Finances Locales

7.1 - Décisions budgétaires

Approbation du Budget Primitif PRINCIPAL 2018

Le Vice-Président en charge des Finances fait lecture du projet de budget, service par service, pour l'exercice 2018. Il donne à cet effet toutes les explications nécessaires tant en dépenses qu'en recettes et justifie les principales variations. Il note également que ce budget reflète en investissement les décisions prises par le Conseil Communautaire.

Après cet exposé, le Président soumet donc le projet de **Budget Primitif PRINCIPAL 2018** à l'assemblée.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- **ARRÊTE**, pour 2018, le **Budget Primitif PRINCIPAL** de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses : 5 645 314 €

Recettes : 5 645 314 €

Section d'investissement

Dépenses : 6 365 517 €

Recettes : 6 365 517 €

- **RECONDUIT** pour 2018 les subventions versées jusqu'à présent à différents organismes ou EPCI :
- Mission Locale 11 000 €
 - Pays Saverne Initiative 100 €

Vote à l'unanimité

Pour extrait conforme

Le Président

Accusé de réception en préfecture
067-246700959-20180405-DCC416-04-2018-
DE
Date de télétransmission : 12/04/2018
Date de réception préfecture : 12/04/2018



Communauté de Communes

Pays de la Zorn

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Canton de Bouxwiller

DCC 417/04/2018

Date de la convocation mercredi 28 mars 2018

Extrait des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 5 avril 2018

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Elus : 41 - En fonction : 41 - Présents/représentés : 38

Présents ou représentés 38

HAMMANN André, SCHAEFFER Éric, LITT Claude, KLEIN Marcel, WEISS Bernard, HAMMANN Jean-Georges, BECK Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, SCHNEIDER Jean-Paul, VOLLMAR Laurence, SCHNELL-KARCHER Aurore, KAUFFMANN Jean-Luc, KRAEHN-DURR Carine, HENTZ Jean, HURSTEL Alain, SCHWEITZER Gérard, JACOB Francy, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, HOLTZMANN Yvette, WICKER Pascal, WEBER Francis, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, BOETTCHER-WEISS Sophie, RIEHL Bernard, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, GOEHRY Mireille, CRIQUI Jean-Marie, GROSS Dominique, FREUND Bernard, FUCHS Didier

Dont pouvoirs 03

HIPP Alain (pouvoir à HAMMANN André), ROLAND Carine (pouvoir à ULRICH Xavier), KOESSLER Michèle (pouvoir à CRIQUI Jean-Marie)

Absents ou excusés 03

DRULANG Adrien, KOESSLER Michèle, FUCHS Didier

Secrétaire de séance M. ADAM Raphaël, Maire de Wilwisheim

7 – Finances Locales

7.1 – Décisions budgétaires

Approbation du Budget du Service des Ordures Ménagères 2018

Le Vice-Président en charge des Ordures Ménagères soumet aux Élus le **Budget du Service des Ordures Ménagères 2018**, avec à l'appui, tous les documents propres à justifier les propositions.

Le Conseil de Communauté, après avoir pris connaissance des investissements à réaliser en 2018 et après en avoir délibéré,

- **ARRÊTE**, pour 2018, le **Budget du Service des Ordures Ménagères** de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses : 2 162 470 €

Recettes : 2 162 470 €

Section d'investissement

Dépenses : 1 178 975 €

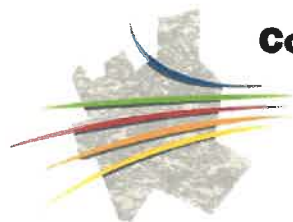
Recettes : 1 178 975 €

Vote à l'unanimité

Pour extrait conforme
Le Président




Accusé de réception en préfecture
067-246700959-20180405-DCC417-04-2018-
DE
Date de télétransmission : 12/04/2018
Date de réception préfecture : 12/04/2018



Communauté de Communes

Pays de la Zorn

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Canton de Bouxwiller

DCC 418/04/2018

Date de la convocation mercredi 28 mars 2018

Extrait des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 5 avril 2018

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Elus : 41 - En fonction : 41 - Présents/représentés : 38

Présents ou représentés 38

HAMMANN André, SCHAEFFER Éric, LITT Claude, KLEIN Marcel, WEISS Bernard, HAMMANN Jean-Georges, BECK Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, SCHNEIDER Jean-Paul, VOLLMAR Laurence, SCHNELL-KARCHER Aurore, KAUFFMANN Jean-Luc, KRAEHN-DURR Carine, HENTZ Jean, HURSTEL Alain, SCHWEITZER Gérard, JACOB Francy, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, HOLTZMANN Yvette, WICKER Pascal, WEBER Francis, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, BOETTCHER-WEISS Sophie, RIEHL Bernard, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, GOEHRY Mireille, CRIQUI Jean-Marie, GROSS Dominique, FREUND Bernard, FUCHS Didier

Dont pouvoirs 03

HIPP Alain (pouvoir à HAMMANN André), ROLAND Carine (pouvoir à ULRICH Xavier), KOESSLER Michèle (pouvoir à CRIQUI Jean-Marie)

Absents ou excusés 03

DRULANG Adrien, KOESSLER Michèle, FUCHS Didier

Secrétaire de séance M. ADAM Raphaël, Maire de Wilwisheim

7 - Finances Locales

7.10 - Divers

Service Ordures Ménagères : ristourne aux usagers au 1^{er} semestre 2018

En 2017, la Communauté de Communes du Pays de la Zorn a obtenu le meilleur taux de refus de tri du SMITOM de Haguenau-Saverne avec une moyenne annuelle de 8,20 %. Cette performance a permis, à la Collectivité, d'obtenir une remise de 96 198 € sur ses cotisations 2018.

Pour récompenser les usagers de leurs efforts, la Commission Environnement, réunie le 15 mars 2018, propose une ristourne sur les factures du 1^{er} semestre 2018 dans les mêmes proportions qu'en 2016.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

➤ **APPROUVE** la ristourne exceptionnelle en 2018 aux usagers sur leur facture du 1^{er} semestre 2018.

➤ **FIXE** le montant des ristournes selon les modalités suivantes :

- **24,50 €** de remise sur les parts fixes de 133 €
- **43,50 €** de remise sur les parts fixes de 237 €
- **74,00 €** de remise sur les parts fixes de 380 €

Cas particuliers :

- **300 €** pour le collège
- **700 €** pour la maison de retraite

➤ **AUTORISE** le Président à signer tous les documents administratifs et comptables nécessaires pour la mise en œuvre de la ristourne.

37 voix pour

1 abstention (WICKER Pascal)

Pour extrait conforme
Le Président

Accusé de réception en préfecture
067-246700959-20180405-DCC418-04-2018-
DE
Date de télétransmission : 12/04/2018
Date de réception préfecture : 12/04/2018



Communauté de Communes

Pays de la Zorn

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Canton de Bouxwiller

DCC 419/04/2018

Date de la convocation mercredi 28 mars 2018

Extrait des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 5 avril 2018

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Elus : 41 - En fonction : 41 - Présents/représentés : 38

Présents ou représentés 38

HAMMANN André, SCHAEFFER Éric, LITT Claude, KLEIN Marcel, WEISS Bernard, HAMMANN Jean-Georges, BECK Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, SCHNEIDER Jean-Paul, VOLLMAR Laurence, SCHNELL-KARCHER Aurore, KAUFFMANN Jean-Luc, KRAEHN-DURR Carine, HENTZ Jean, HURSTEL Alain, SCHWEITZER Gérard, JACOB Francy, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, HOLTZMANN Yvette, WICKER Pascal, WEBER Francis, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, BOETTCHER-WEISS Sophie, RIEHL Bernard, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, GOEHRY Mireille, CRIQUI Jean-Marie, GROSS Dominique, FREUND Bernard, FUCHS Didier

Dont pouvoirs 03

HIPP Alain (pouvoir à HAMMANN André), ROLAND Carine (pouvoir à ULRICH Xavier), KOESSLER Michèle (pouvoir à CRIQUI Jean-Marie)

Absents ou excusés 03

DRULANG Adrien, KOESSLER Michèle, FUCHS Didier

Secrétaire de séance M. ADAM Raphaël, Maire de Wilwisheim

1 – Commande publique

1.1 – Marchés publics

Service Ordures Ménagères : attribution des lots pour l'extension de la déchèterie de Bossendorf

Par délibération du 30 mars 2017, le Conseil Communautaire a approuvé l'Avant-Projet Définitif (APD) pour l'extension de la déchèterie de Bossendorf, le coût estimatif des travaux a été arrêté à 290 000 € HT par le Bureau d'études M2i.

L'appel d'offres public et la consultation des bureaux d'études ont été lancés en date du 26 janvier 2018 et la Commission compétente s'est réunie une première fois le 19 février dernier pour l'ouverture des plis et prendre connaissance des propositions financières des entreprises, à savoir :

Lot n° 1 : Travaux de voirie, réseaux humides et réseaux secs :

GCM Bouxwiller	233 335,00 € HT
COLAS Ostwald	245 317,85 € HT
ADAM Bouxwiller	264 562,50 € HT
DIEBOLT Marmoutier	261 069,00 € HT
WICKER Schaffhouse/Z	283 741,50 € HT

Lot n° 2 : Travaux de parachèvements paysagers

EST PAYSAGES D'ALSACE Geispolsheim	11 870,00 € HT
GOTTRI Berstheim	13 122,00 € HT
FENNINGER Haguenau	13 993,00 € HT
THIERRY MULLER Geispolsheim	15 388,00 € HT

Lot n° 3 : Travaux de construction du poste de surveillance

CBA Vendenheim	93 198,76 € HT
----------------	----------------

Lot SPS (Sécurité et de Protection de la Santé des Travailleurs)

ACE BTP Nogent	981,75 € HT
QUALICONSULT Entzheim	1 440,00 € HT

Lot CT (Contrôle Technique)

QUALICONSULT Entzheim	2 750,00 € HT
-----------------------	---------------

La Commission d'Appel d'Offres, après une analyse détaillée de ces offres et leur classement en fonction des critères fixés dans le Règlement de Consultation, propose de retenir les entreprises mieux-disantes suivantes :

Lot n° 1 :	GCM Bouxwiller
Lot n° 2 :	EST PAYSAGES D'ALSACE Geispolsheim
Lot n° 3 :	CBA Vendenheim
Lot SPS :	ACE BTP Nogent
Lot CT :	QUALICONSULT Entzheim

Le Conseil Communautaire,

VU la délibération du 31 mars 2016 confirmant la nécessité de revoir le plan de desserte de la déchèterie de Bossendorf et confiant la mission d'étude de faisabilité au Bureau M2i de Wingersheim les Quatre Bans.

VU la délibération du 1^{er} septembre 2016 validant l'Avant-Projet Sommaire de l'extension de la déchèterie de Bossendorf.

VU la délibération du 30 mars 2017 approuvant l'Avant-Projet Définitif pour un montant estimatif de 290 000 € HT et autorisant le Président à lancer la procédure d'appel d'offres.

VU la proposition de la Commission d'Appel d'Offres réunie en date du 19 mars 2018.

Et après en avoir délibéré,

➤ **DÉCIDE** d'attribuer les marchés d'extension de la déchèterie de Bossendorf aux entreprises suivantes :

- **Lot n° 1 : travaux de voirie, réseaux humides et réseaux secs**
Entreprise **GCM** ayant son siège route d'Obermodern 67330 Bouxwiller pour un montant total de **233 335,00 € HT.**
- **Lot n° 2 : Travaux de parachèvements paysagers**
Entreprise **EST PAYSAGES D'ALSACE** ayant son siège 2 rue Frédéric Chopin 67118 Geispolsheim pour un montant total de **11 870 € HT.**
- **Lot n° 3 : Travaux de construction du poste de surveillance**
Entreprise **CBA** sise ZAC du Sury 2 rue de la Forêt 67550 Vendenheim pour un montant total de **93 198,76 € HT.**
- **Lot SPS (Sécurité et de Protection de la Santé des Travailleurs)**
Entreprise **ACE BTP** sise rue Lavoisier 52800 Nogent pour un montant total de **981,75 € HT.**
- **Lot CT (Contrôle Technique)**
Entreprise **QUALICONSULT** ayant son siège 2 rue des Hérons 67960 Entzheim pour un montant total de **2 750,00 € HT.**

Soit un montant total de travaux de 338 403,76 € HT.

➤ **AUTORISE** le Président à signer :

- Les marchés des entreprises,
- Les actes modificatifs n'ayant aucune incidence financière sur le montant des marchés (notamment les actes spéciaux de sous-traitance) et toutes les pièces administratives relatives à l'opération,
- Les avenants en moins-value, ou dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5 % du montant du marché initial, dans le respect du montant de l'enveloppe financière.

37 voix pour

1 abstention (HATT René)

Pour extrait conforme

Le Président





Communauté de Communes

Pays de la Zorn

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Canton de Bouxwiller

DCC 420/04/2018

Date de la convocation mercredi 28 mars 2018

Extrait des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 5 avril 2018

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Elus : 41 - En fonction : 41 - Présents/représentés : 38

Présents ou représentés 38

HAMMANN André, SCHAEFFER Éric, LITT Claude, KLEIN Marcel, WEISS Bernard, HAMMANN Jean-Georges, BECK Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, SCHNEIDER Jean-Paul, VOLLMAR Laurence, SCHNELL-KARCHER Aurore, KAUFFMANN Jean-Luc, KRAEHN-DURR Carine, HENTZ Jean, HURSTEL Alain, SCHWEITZER Gérard, JACOB Francy, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, HOLTZMANN Yvette, WICKER Pascal, WEBER Francis, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, BOETTCHER-WEISS Sophie, RIEHL Bernard, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, GOEHRY Mireille, CRIQUI Jean-Marie, GROSS Dominique, FREUND Bernard, FUCHS Didier

Dont pouvoirs 03

HIPP Alain (pouvoir à HAMMANN André), ROLAND Carine (pouvoir à ULRICH Xavier), KOESSLER Michèle (pouvoir à CRIQUI Jean-Marie)

Absents ou excusés 03

DRULANG Adrien, KOESSLER Michèle, FUCHS Didier

Secrétaire de séance M. ADAM Raphaël, Maire de Wilwisheim

1 – Commande publique

1.6 – Maîtrise d'oeuvre

Service Ordures Ménagères : lancement d'une étude pour l'extension de la déchèterie de Mutzenhouse

Les travaux de la déchèterie de Bossendorf commenceront au printemps 2018, la Commission Environnement, réunie le 15 mars 2018, propose de lancer une étude pour l'extension de la déchèterie de Mutzenhouse pour :

- Ajouter des quais supplémentaires pour collecter de nouveaux flux comme le plâtre,
- Remplacer l'Algeco,
- Mettre la déchèterie en conformité avec la Loi sur l'Eau,
- Optimiser le temps de passages sur site.

Par ailleurs, le Vice-Président en charge des Ordures Ménagères informe les élus que la Commune de Mutzenhouse est favorable à la vente d'environ 40 ares dans le prolongement de la déchèterie actuelle. L'acquisition du terrain se fera ultérieurement proportionnellement à la surface nécessaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la proposition de la Commission Environnement réunie le 15 mars 2018 et décide en conséquence de lancer un Avant-Projet Sommaire pour l'extension de la déchèterie de Mutzenhouse.
- **AUTORISE** le Président à lancer une consultation pour désigner la Maîtrise d'Œuvre pour ce projet.

Vote à l'unanimité

Pour extrait conforme
Le Président



Accusé de réception en préfecture
067-246700959-20180405-DCC420-04-2018-
DE
Date de télétransmission : 12/04/2018
Date de réception préfecture : 12/04/2018



DCC 421/04/2018

Date de la convocation mercredi 28 mars 2018

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du jeudi 5 avril 2018

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Elus : 41 - En fonction : 41 - Présents/représentés : 38

Présents ou représentés 38

HAMMANN André, SCHAEFFER Éric, LITT Claude, KLEIN Marcel, WEISS Bernard, HAMMANN Jean-Georges, BECK Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, SCHNEIDER Jean-Paul, VOLLMAR Laurence, SCHNELL-KARCHER Aurore, KAUFFMANN Jean-Luc, KRAEHN-DURR Carine, HENTZ Jean, HURSTEL Alain, SCHWEITZER Gérard, JACOB Francy, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, HOLTZMANN Yvette, WICKER Pascal, WEBER Francis, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, BOETTCHER-WEISS Sophie, RIEHL Bernard, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, GOEHRY Mireille, CRIQUI Jean-Marie, GROSS Dominique, FREUND Bernard, FUCHS Didier

Dont pouvoirs 03

HIPP Alain (pouvoir à HAMMANN André), ROLAND Carine (pouvoir à ULRICH Xavier), KOESSLER Michèle (pouvoir à CRIQUI Jean-Marie)

Absents ou excusés 03

DRULANG Adrien, KOESSLER Michèle, FUCHS Didier

Secrétaire de séance M. ADAM Raphaël, Maire de Wilwisheim

1 – Commande publique

1.1 – Marchés publics

Service Ordures Ménagères : signature d'un avenant à la convention avec Eco DDS

La Communauté de Communes du Pays de la Zorn a signé une convention avec l'éco-organisme EcoDDS en date du 30 septembre 2013 pour la collecte des déchets dangereux spécifiques des ménages en déchèteries. L'agrément de la société EcoDDS a été renouvelé en date du 28 décembre 2017.

À cet effet, le barème de soutiens à la collecte séparée des DDS a été revalorisé :

Soutiens par déchèterie en 2012		
Part fixe	Part variable	Total
600 €	212 €	812 €

Soutiens par déchèterie en 2018			
Quantité de DDS	Part fixe	Part variable	Total
≥ 48 t/an	686 €	2 727 €	3 413 €
48-24 t/an		1 209 €	1 895 €
24-12t/an		648 €	1 334 €
≤12t/an		237 €	923 €

Si les flux collectés restent stables par rapport aux années précédentes, la Communauté de Communes du Pays de la Zorn peut espérer obtenir 1 895 € contre 812 € précédemment. Afin de pouvoir bénéficier de ce nouveau barème rétroactivement au 1er janvier 2018, il est proposé de signer un avenant à la convention initiale.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n° 1 à la convention avec l'éco-organisme EcoDDS.

Vote à l'unanimité

Pour extrait conforme
Le Président

Accusé de réception en préfecture
067-246700959-20180405-DCC421-04-2018-
DE
Date de télétransmission : 12/04/2018
Date de réception préfecture : 12/04/2018



Communauté de Communes

Pays de la Zorn

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Canton de Bouxwiller

DCC 422/04/2018

Date de la convocation mercredi 28 mars 2018

Extrait des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 5 avril 2018

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Elus : 41 - En fonction : 41 - Présents/représentés : 38

Présents ou représentés 38

HAMMANN André, SCHAEFFER Éric, LITT Claude, KLEIN Marcel, WEISS Bernard, HAMMANN Jean-Georges, BECK Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, SCHNEIDER Jean-Paul, VOLLMAR Laurence, SCHNELL-KARCHER Aurore, KAUFFMANN Jean-Luc, KRAEHN-DURR Carine, HENTZ Jean, HURSTEL Alain, SCHWEITZER Gérard, JACOB Francy, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, HOLTZMANN Yvette, WICKER Pascal, WEBER Francis, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, BOETTCHER-WEISS Sophie, RIEHL Bernard, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, GOEHRY Mireille, CRIQUI Jean-Marie, GROSS Dominique, FREUND Bernard, FUCHS Didier

Dont pouvoirs 03

HIPP Alain (pouvoir à HAMMANN André), ROLAND Carine (pouvoir à ULRICH Xavier), KOESSLER Michèle (pouvoir à CRIQUI Jean-Marie)

Absents ou excusés 03

DRULANG Adrien, KOESSLER Michèle, FUCHS Didier

Secrétaire de séance M. ADAM Raphaël, Maire de Wilwisheim

8 - Domaines de compétences

8.8 - Environnement

Mise en place de deux journées de collectes DDS et pneus

EcoDDS collecte un certain nombre de déchets dangereux des ménages sur nos déchèteries, cependant le Cahier des Charges est très strict. Pour collecter les déchets dangereux des ménages hors du champ de Eco DDS et collecter les pneus des particuliers (dans la limite de 4 par foyer), la Communauté de Communes du Pays de la Zorn a organisé, ces 3 dernières années, 2 journées de collectes spéciales.

Fort de succès de ces journées, la Commission Environnement, réunie le 15 mars dernier, propose d'organiser 2 journées de collecte spéciales des DDS des ménages et des pneus des particuliers en 2018.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et sur proposition de la Commission Environnement,

- **DÉCIDE** d'organiser deux journées de collecte spéciales des DDS des ménages et des pneus des particuliers en 2018 sur la déchèterie professionnelle de la société EDIB sise ZA Quai du Canal à Hochfelden.
- **ARRÊTE** les dates suivantes pour cette opération :
 - **Samedi 26 mai 2018**
 - **Samedi 15 septembre 2018**

Vote à l'unanimité

Pour extrait conforme
Le Président

Accusé de réception en préfecture
067-246700959-20180405-DCC422-04-2018-
DE
Date de télétransmission : 12/04/2018
Date de réception préfecture : 12/04/2018



Communauté de Communes

Pays de la Zorn

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Canton de Bouxwiller

DCC 423/04/2018

Date de la convocation mercredi 28 mars 2018

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du jeudi 5 avril 2018

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président

Elus : 41 - En fonction : 41 - Présents/représentés : 37

Présents ou représentés 37

HAMMANN André, SCHAEFFER Éric, LITT Claude, KLEIN Marcel, WEISS Bernard, HAMMANN Jean-Georges, BECK Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, SCHNEIDER Jean-Paul, VOLLMAR Laurence, SCHNELL-KARCHER Aurore, KAUFFMANN Jean-Luc, KRAEHN-DURR Carine, HENTZ Jean, HURSTEL Alain, SCHWEITZER Gérard, JACOB Francy, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, HOLTZMANN Yvette, WICKER Pascal, WEBER Francis, ULRICH Xavier, BOETTCHER-WEISS Sophie, RIEHL Bernard, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, GOEHRY Mireille, CRIQUI Jean-Marie, GROSS Dominique, FREUND Bernard, FUCHS Didier

Dont pouvoirs 03

HIPP Alain (pouvoir à HAMMANN André), ROLAND Carine (pouvoir à ULRICH Xavier), KOESSLER Michèle (pouvoir à CRIQUI Jean-Marie)

Absents ou excusés 04

DRULANG Adrien, KOESSLER Michèle, FUCHS Didier, LEHMANN Marie-Paule (a quitté la salle pour la discussion de ce point de l'ordre du jour)

Secrétaire de séance M. ADAM Raphaël, Maire de Wilwisheim

3 - Domaine et Patrimoine

3.1 - Acquisitions

**Création de Zones d'Activités à Hochfelden et à Wingersheim les Quatre Bans
(Commune déléguée de Mittelhausen) : projet d'acquisitions foncières**

Le Conseil Communautaire,

VU l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn à l'Établissement Public Foncier en date du 27 septembre 2007.

VU la délibération en date du 28 novembre 2017 de la Ville de Hochfelden autorisant la Communauté de Communes du Pays de la Zorn à recourir à l'EPF d'Alsace.

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 7 décembre 2017 confiant la mission d'acquisition foncière pour la création d'une Zone d'Activités à Hochfelden à l'EPF d'Alsace.

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 1^{er} mars 2018 confiant la mission d'acquisition foncière pour la création d'une Zone d'Activités à Wingersheim les Quatre Bans - Commune déléguée de Mittelhausen à l'EPF d'Alsace.

VU la délibération en date du 5 mars 2018 de la Commune de Wingersheim les Quatre Bans autorisant la Communauté de Communes du Pays de la Zorn à recourir à l'EPF d'Alsace.

VU les délibérations du Conseil d'Administration de l'EPF d'Alsace acceptant de porter les projets.

VU les Plan Locaux d'Urbanisme de la Ville de Hochfelden et de la Commune déléguée de Mittelhausen.

Considérant la mise en œuvre d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal par la Communauté de Communes du Pays de la Zorn.

Considérant la situation géographique des sites et emprises proposés.

Considérant les prix des marchés pour des opérations identiques sur le territoire départemental.

Considérant la réunion de concertation avec les propriétaires fonciers de la ville de Hochfelden en date du 5 mars 2018.

Considérant l'étude de faisabilité réalisée sur Hochfelden par le Bureau d'Étude LOLLIER ayant son siège à Mittelschaeffolsheim arrêtant le coût estimatif de la viabilisation ainsi que le prix de revient final de l'opération.

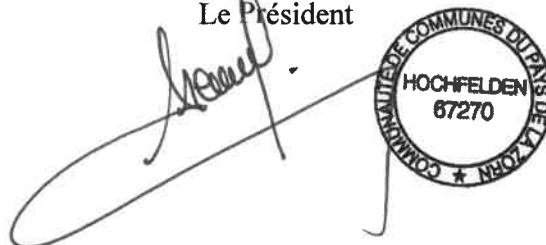
Considérant que le projet de Zone à Hochfelden à une vocation partielle commerciale et que celle de la Commune déléguée de Mittelhausen est destinée à des activités artisanales.

Et après en avoir discuté,

- **DÉCIDE** de fixer le prix d'acquisition du foncier agricole sur le territoire de la **Ville de Hochfelden** pour la création d'une Zone d'Activités et Commerciale au prix de **1 000 € l'are**.
- **DÉCIDE** de fixer le prix d'acquisition du foncier agricole sur le territoire de la **Commune déléguée de Mittelhausen** pour la création d'une Zone d'Activités au prix de **800 € l'are**.
- **DEMANDE** donc à l'Établissement Public Foncier (EPF) d'Alsace ayant son siège au Conseil Départemental à Strasbourg de lancer les procédures d'acquisitions aux prix ci-dessus indiqués.

Vote à l'unanimité

Pour extrait conforme
Le Président



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text: "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LA FORÊT", "HOCHFELDEN", and "67270". There is a small star symbol at the bottom of the stamp.



Communauté de Communes

Pays de la Zorn

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Canton de Bouxwiller

DCC 424/04/2018

Date de la convocation mercredi 28 mars 2018

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du jeudi 5 avril 2018

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président

Elus : 41 - En fonction : 41 - Présents/représentés : 38

Présents ou représentés 38

HAMMANN André, SCHAEFFER Éric, LITT Claude, KLEIN Marcel, WEISS Bernard, HAMMANN Jean-Georges, BECK Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, SCHNEIDER Jean-Paul, VOLLMAR Laurence, SCHNELL-KARCHER Aurore, KAUFFMANN Jean-Luc, KRAEHN-DURR Carine, HENTZ Jean, HURSTEL Alain, SCHWEITZER Gérard, JACOB Francy, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, HOLTZMANN Yvette, WICKER Pascal, WEBER Francis, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, BOETTCHER-WEISS Sophie, RIEHL Bernard, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, GOEHRY Mireille, CRIQUI Jean-Marie, GROSS Dominique, FREUND Bernard, FUCHS Didier

Dont pouvoirs 03

HIPP Alain (pouvoir à HAMMANN André), ROLAND Carine (pouvoir à ULRICH Xavier), KOESSLER Michèle (pouvoir à CRIQUI Jean-Marie)

Absents ou excusés 03

DRULANG Adrien, KOESSLER Michèle, FUCHS Didier

Secrétaire de séance M. ADAM Raphaël, Maire de Wilwisheim

1 – Commande publique

1.1 – Marchés publics

Construction d'un hall sportif au Groupe Scolaire intercommunal de Wickersheim-Wilshausen : délégation de maîtrise d'ouvrage du SIVU des 10 Villages à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn

Le SIVU des 10 Villages souhaite réaliser un hall multi-sport pour compléter l'équipement du Groupe Scolaire intercommunal de Wickersheim. Cet équipement sera également accessible au périscolaire et aux associations du territoire en dehors des horaires scolaires.

La loi MOP du 12 juillet 1985 permet à un Groupement de Communes de confier à un EPCI le soin de réaliser, en son nom et pour son compte, des missions de maîtrise d'ouvrage publique. Ce mécanisme n'entraîne aucun transfert de compétence.

Le Président propose donc que la Communauté de Communes du Pays de la Zorn soit porteur de ce projet de la conception à la réception. Pour permettre cette réalisation, un fonds de concours sera mise en œuvre auprès du SIVU des 10 Villages ou de ses Communes membres pour établir le plan de financement.

Par ailleurs, il est souhaitable d'élargir les concertations et les perspectives de regroupement pour optimiser l'opération sur l'emprise de cet équipement structurant du territoire.

Le Conseil Communautaire,

VU la délibération du 19 mars 2018, du Comité Directeur du SIVU des 10 Villages souhaitant déléguer sa compétence de maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn pour la construction d'un hall multi-sport pour compléter l'équipement du Groupe Scolaire intercommunal de Wickersheim.

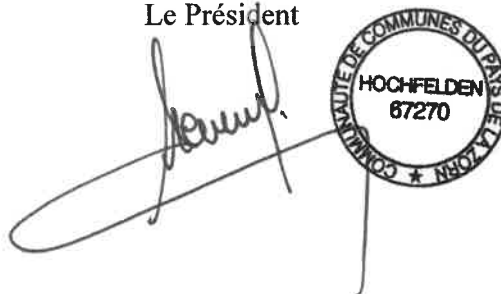
VU les statuts de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, notamment son article 3 des compétences optionnelles : « *Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire dans l'intérêt communautaire* »

Et après en avoir délibéré,

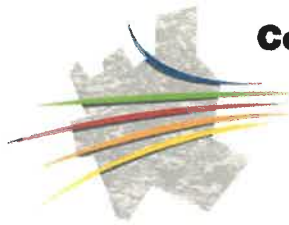
- **DÉCIDE** de porter le projet de création d'un hall multi-sport ou toute autre extension de l'équipement structurant du SIVU des 10 Villages par délégation de Maîtrise d'Ouvrage.
- **DÉCIDE** de lancer, en concertation avec l'ensemble des partenaires financiers, les études de faisabilité en vue de réaliser un Avant-Projet Sommaire (APS).
- **DIT** que, comme pour tous les équipements structurants installés sur le territoire, le Conseil Communautaire déterminera le fonds de concours que devra apporter les Communes bénéficiaires de cet investissement.

Vote à l'unanimité

Pour extrait conforme
Le Président



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'H. Schmid', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LA ZORN' around the perimeter, 'HOCHFELDEN' in the center, and '67270' below it. There are small stars on either side of the bottom text.



Communauté de Communes

Pays de la Zorn

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Canton de Bouxwiller

DCC 425/04/2018

Date de la convocation mercredi 28 mars 2018

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du jeudi 5 avril 2018

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président

Elus : 41 - En fonction : 41 - Présents/représentés : 38

Présents ou représentés 38

HAMMANN André, SCHAEFFER Éric, LITT Claude, KLEIN Marcel, WEISS Bernard, HAMMANN Jean-Georges, BECK Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, SCHNEIDER Jean-Paul, VOLLMAR Laurence, SCHNELL-KARCHER Aurore, KAUFFMANN Jean-Luc, KRAEHN-DURR Carine, HENTZ Jean, HURSTEL Alain, SCHWEITZER Gérard, JACOB Francy, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, HOLTZMANN Yvette, WICKER Pascal, WEBER Francis, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, BOETTCHER-WEISS Sophie, RIEHL Bernard, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, GOEHRY Mireille, CRIQUI Jean-Marie, GROSS Dominique, FREUND Bernard, FUCHS Didier

Dont pouvoirs 03

HIPP Alain (pouvoir à HAMMANN André), ROLAND Carine (pouvoir à ULRICH Xavier), KOESSLER Michèle (pouvoir à CRIQUI Jean-Marie)

Absents ou excusés 03

DRULANG Adrien, KOESSLER Michèle, FUCHS Didier

Secrétaire de séance M. ADAM Raphaël, Maire de Wilwisheim

2 - Urbanisme

2.1 - Documents d'urbanisme

Approbation de la modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de Melsheim

Le Conseil Communautaire,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-45 à L.153-48 ;

VU le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Strasbourg, approuvé le 01/06/2006, modifié le 19/10/2010, le 22/10/2013, le 11/03/2016 et le 21/10/2016 ;

VU le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Melsheim approuvé le 10/07/2015 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 15/12/2015 portant prescription d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 07/11/2017 fixant les modalités de la mise à disposition du public ;

VU le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Melsheim notifié au Sous-Préfet et aux Personnes Publiques Associées le 15/12/2017 et mis à disposition du public du 15/01/2018 au 16/02/2018 inclus ;

VU l'unique observation formulée par le public, mais qui ne peut pas être prise en compte dans la présente procédure de modification simplifiée, qui ne vise et ne permet que la rectification de l'erreur matérielle objet de la présente procédure ;

VU la délibération du Conseil municipal de la Commune de Melsheim en date du 08/03/2018 émettant un avis favorable pour l'approbation de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Melsheim par la Communauté de communes du Pays de la Zorn ;

Entendu l'exposé du Président qui présente le bilan de la mise à disposition du public :

- Le projet de modification simplifiée N°1 du PLU de Melsheim consiste en la modification du règlement écrit du PLU, afin de rectifier une erreur matérielle d'une règle interdisant les rampes de garage orientées en contrebas de la voirie s'appliquant à toute la zone UB, afin de limiter l'application de cette disposition aux seuls secteurs soumis au risque de coulées d'eaux boueuses, repérés au plan de règlement (zonage) par un graphisme spécifique.
- La mise à disposition du public a fait l'objet d'une observation concernant le projet. Néanmoins, cette observation ne justifie pas de changement ou d'adaptation du projet de modification simplifiée ; en effet, l'observation portée au registre, relative à une demande de reclassement d'un secteur actuellement classé en zone NR au PLU, soumise à risque, et dont le règlement entrave les possibilités d'extension, ne peut être prise en compte dans le cadre de cette procédure de modification. L'observation en question, a plutôt vocation à être portée au registre de concertation de la procédure d'élaboration du PLU actuellement menée par la Communauté de communes.

Considérant le projet de modification simplifiée N°1 du PLU de Melsheim consistant en la modification du règlement écrit du PLU afin de rectifier une erreur matérielle d'une règle interdisant les rampes de garage orientées en contrebas de la voirie et s'appliquant à toute la zone UB afin de limiter l'application de cette disposition aux seuls secteurs soumis au risque de coulées d'eaux boueuses, repérés au plan de règlement (zonage) par un graphisme spécifique.

Considérant que les résultats de la mise à disposition du public ne justifient pas de changement ou d'adaptation du projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme ; en effet, l'observation portée au registre, relative à une demande de reclassement d'un secteur actuellement classé en zone NR au PLU, soumise à risque, et dont le règlement entrave les possibilités d'extension, ne peut être prise en compte dans le cadre de cette procédure de modification. L'observation en question a plutôt vocation à être portée au registre de concertation de la procédure d'élaboration du PLU actuellement menée par la Communauté de communes.

Considérant l'avis favorable du SCOTERS, et l'observation sur la forme d'une question sur la représentation de la trame sur le règlement graphique, et le fait que cette trame n'a pas vocation à évoluer dans le cadre de la présente procédure,

Considérant l'absence d'autre observation des services sur le projet,

Et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la **modification simplifiée n°1** du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Melsheim conformément au dossier annexé à la présente.
- **DIT QUE** La présente délibération fera l'objet d'un affichage durant un mois au siège de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn et à la Mairie de Melsheim et d'une mention dans le journal ci-après désigné :
 - Les Dernières Nouvelles d'Alsace

La présente délibération accompagnée du dossier réglementaire sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'arrondissement de Saverne.
- Monsieur le Maire de la commune de Melsheim.

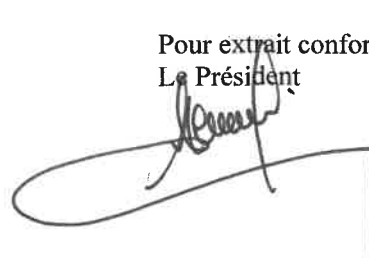
Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn.

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en Sous-Préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité visées ci-dessus,

Le Plan local d'urbanisme modifié est tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn et à la Mairie de Melsheim aux jours et heures habituels d'ouverture et à la Préfecture.

Vote à l'unanimité

Pour extrait conforme
Le Président




Accusé de réception en préfecture
067-246700959-20180405-DCC425-04-2018-
DE
Date de télétransmission : 12/04/2018
Date de réception préfecture : 12/04/2018



Communauté de Communes

Pays de la Zorn

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Canton de Bouxwiller

DCC 426/04/2018B

**ANNULE ET REMPLACE
DCC 426/04/2018 ENVOYÉE
LE 12/04/2018**

Date de la convocation mercredi 28 mars 2018

Extrait des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 5 avril 2018

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Elus : 41 - En fonction : 41 - Présents/représentés : 38

Présents ou représentés 38

HAMMANN André, SCHAEFFER Éric, LITT Claude, KLEIN Marcel, WEISS Bernard, HAMMANN Jean-Georges, BECK Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, SCHNEIDER Jean-Paul, VOLLMAR Laurence, SCHNELL-KARCHER Aurore, KAUFFMANN Jean-Luc, KRAEHN-DURR Carine, HENTZ Jean, HURSTEL Alain, SCHWEITZER Gérard, JACOB Francy, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, HOLTZMANN Yvette, WICKER Pascal, WEBER Francis, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, BOETTCHER-WEISS Sophie, RIEHL Bernard, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, GOEHRY Mireille, CRIQUI Jean-Marie, GROSS Dominique, FREUND Bernard, FUCHS Didier

Dont pouvoirs 03

HIPP Alain (pouvoir à HAMMANN André), ROLAND Carine (pouvoir à ULRICH Xavier), KOESSLER Michèle (pouvoir à CRIQUI Jean-Marie)

Absents ou excusés 03

DRULANG Adrien, KOESSLER Michèle, FUCHS Didier

Secrétaire de séance M. ADAM Raphaël, Maire de Wilwisheim

4 - Fonction Publique

4.2 - Personnel contractuel

Création d'un poste de technicien contractuel à temps complet affecté au Centre Aquatique ATOO-O

Le Président rappelle la mise en disponibilité de deux agents techniques au Centre Aquatique ATOO-O et propose donc de créer un poste d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe contractuel pour une durée d'un an renouvelable à raison de 35/35^{ème}.

Le Conseil Communautaire,

VU l'effectif technique indispensable pour faire face aux amplitudes d'ouverture du Centre Aquatique ATOO-O.

Et après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE DE CRÉER**, à compter du 16 avril 2018, un poste d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe contractuel à raison de **35/35^{ème}** affecté au Centre Aquatique ATOO-O, d'une durée de **1 an renouvelable**.
- **FIXE** la rémunération de ce poste par rapport à son grade et à la grille indiciaire de la Fonction Publique Territoriale et **DONNE POUVOIR** au Président pour retenir l'échelon correspondant à la valeur technique de l'agent.
- **DIT** que cet agent bénéficiera des primes et avantages consentis au personnel à discrétion du Président.
- **ARRÊTE** ainsi le tableau des effectifs des agents techniques en poste au Centre Aquatique ATOO-O comme suit :

Équipe Technique :

- 1 Adjoint Technique Principal 1ère classe contractuel à temps complet,
- 1 Adjoint Technique Territorial contractuel à temps complet,

Équipe Ménage

- 1 Adjoint Technique Territorial titulaire à temps complet,
- 1 Adjoint Technique Territorial contractuel à raison de 24/35^{ème},

En disponibilité

- 1 Agent de Maîtrise titulaire à temps complet,
- 1 Adjoint Technique Territorial Principal 2^{ème} classe titulaire à raison de 24,5/35^{ème} (70%)

- **AJUSTE** le tableau des effectifs de la collectivité.
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces administratives nécessaires au recrutement.

Vote à l'unanimité

Pour extrait conforme
Le Président

